

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	27
Représentés	13
Absents	3
Votes	
Pour	40
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 26 juin 2024

Le mercredi 26 juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 18 juin 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présent.e.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, SASU Hancès, OMRANE Alain, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, GARROUT Karim, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, AOUMMIS Hassan, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien,

Étaient représenté.e.s :

MARQUES Henrique donne mandat à OSTERMEYER Sushma
LANTERNIER Lucie donne mandat à FRANCISOT Amandine
ALIROL Béatrice donne mandat à COELHO Vasco
CHIRRANE El Arbi donne mandat à ID ELOUALI Ali
COHEN Rachel donne mandat à DRUART Frédéric
DIMNET Jocelyne donne mandat à LORES Monique
POUDY Franklin donne mandat à DESROCHES Damien
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian
FADLI Hafida donne mandat à FONTAINE Sabrina
BEZACE Mathilde donne mandat à CHALBI Yacin
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle
DESPRES Catherine donne mandat à AOUMMIS Hassan
BALIAS Thierry donne mandat à FOURNIAUD Martine

Étaient absent.e.s :

LEMOINE Nathalie
FONDENEIGE Matthias
DOS REIS Sabrina

Secrétaire de séance :

DESROCHES Damien

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le
03 JUL. 2024
de la publication le

O B J E T

Approbation d'une charte de qualité de la construction neuve en secteur diffus

Approbation de la charte de qualité de la construction neuve en secteur diffus
094-219400223-20240703-DEL-24-080-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

Approbation d'une charte de qualité de la construction neuve en secteur diffus

En complément du Plan Local de l'Urbanisme (PLU), la Charte de la qualité de la construction neuve en secteur diffus est un véritable outil d'intérêt général. Cette charte à destination des promoteurs et formalisant les attentes de la ville a été engagée, en partenariat avec le CAUE Val-de-Marne et l'organisme de certification CERQUAL. L'objectif principal est de formaliser les attentes de la Ville dans un document unique approuvé par l'ensemble des porteurs de projet ayant réalisé - ou souhaitant réaliser - une opération de logements sur le territoire communal via la signature commune de la charte.

Ce document permet de créer un cadre d'échange et une méthodologie de travail entre les différents acteurs du projet, en amont du dépôt de permis de construction, en phase instruction et jusqu'à la livraison du projet. Il ne pourra toutefois pas être opposé aux demandes d'autorisations d'urbanisme.

LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Territorial du 26 janvier 2021 portant prescription de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal

Vu la délibération du conseil territorial du 4 avril 2023 portant Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Vu le projet de charte de la qualité de la construction neuve en secteur diffus joint en annexe de la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission Sécurité/Travaux/Voiries/Déplacements/Stationnement/Urbanisme/ du Logement/Développement durable Nature en ville en date du 14 juin 2024

Considérant la dynamique immobilière actuelle sur la ville de Choisy-le-Roi, et son attractivité à l'échelle départementale et régionale,

Considérant l'intérêt marqué des promoteurs et aménageurs pour venir développer des programmes de logements sur la ville de Choisy-le-Roi,

Considérant la nécessité de perpétuer et d'améliorer le dialogue vertueux entre la commune et les promoteurs afin de garantir la prise en compte par les porteurs de projet des orientations stratégiques de la commune,

Considérant la possibilité pour la commune de traduire ses orientations stratégiques dans un document constituant une base de dialogue avec les porteurs de projet, mais n'ayant en aucun cas valeur opposable aux demandes d'autorisations d'urbanisme,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une politique volontariste pour orienter les constructions neuves de promotion privée élaborées en secteur diffus,

DÉLIBÈRE

Article 1 : d'approuver la charte de la qualité de la construction neuve en secteurs diffus telle que présentée en annexe,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite charte.

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240703-DEL-24-080-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

Article 3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.
Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 26 juin 2024

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi


Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240703-DEL-24-080-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

